

Commune de SAINT-VICTOR

Séance du 9 décembre 2023

Le samedi neuf décembre deux mil vingt-trois à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Présents : Alain MESBAH-SAVEL, Sylvain BOSCH, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Patrick MARGAND, Catherine GAUTHIER, Jean-Marc COULAUD, Bernard MAGNOULOUX.

Absents excusés : Agnès ORÈVE pouvoir à Catherine GAUTHIER.

Absents :

Tanguy ANTRESSANGLE, Jessica MOTTIN, Daniel SAPET, et Axel CABLÉ.

Objet : Mise à jour des gîtes municipaux

Monsieur Patrick MARGAND est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à revoir les tarifs des gîtes municipaux dont la gestion des réservations est confiée aux Gîtes de France de l'Ardèche ;

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 9

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 9

Contre : 1

Abstentions : 0

Gîte 4 personnes					
TARIFS 2024					
BASSE SAISON		MOYENNE SAISON (Avril - Mai- Septembre)		HAUTE SAISON (Juin - Juillet- Août)	
1 NUIT	42 €	1 NUIT	52 €	1 NUIT	62 €
2 NUITS	80 €	2 NUITS	90 €	2 NUITS	120 €
3 NUITS	120 €	3 NUITS	130 €	3 NUITS	180 €
4 NUITS	160 €	4 NUITS	170 €	4 NUITS	240 €
5 NUITS	200 €	5 NUITS	210 €	5 NUITS	300 €
6 NUITS	220 €	6 NUITS	230 €	6 NUITS	340 €
7 NUITS	240 €	7 NUITS	250 €	7 NUITS	360 €

Gîte 6 personnes					
TARIFS 2024					
BASSE SAISON		MOYENNE SAISON (Avril - Mai- Septembre)		HAUTE SAISON (Juin - Juillet- Août)	
1 NUIT	62 €	1 NUIT	72 €	1 NUIT	92 €
2 NUITS	120 €	2 NUITS	135 €	2 NUITS	180 €
3 NUITS	180 €	3 NUITS	195 €	3 NUITS	270 €
4 NUITS	240 €	4 NUITS	255 €	4 NUITS	360 €
5 NUITS	300 €	5 NUITS	315 €	5 NUITS	450 €
6 NUITS	330 €	6 NUITS	345 €	6 NUITS	505 €
7 NUITS	360 €	7 NUITS	375 €	7 NUITS	540 €

Après avoir délibéré, à la majorité (9 voix pour, 1 voix contre Bernard MAGNOULOUX), le conseil municipal décide l'application à partir du 1er janvier 2024 les tarifs indiqués dans le tableau suivant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Secrétaire

Patrick MARGAND



Le Maire,

Alain MESBAH-SAVEL


